

**M. Howard:** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposera-t-il les deux communiqués portant la date du 8 mai, l'un de provenance canadienne et l'autre de provenance américaine, qui ont été rédigés à la suite des dernières discussions de Seattle, où il y a eu discussion sur l'affirmation par les États-Unis de droits perpétuels concernant la pêche au saumon du Fraser? Déposera-t-il ces communiqués?

**M. Sharp:** Certainement, monsieur l'Orateur. S'il y a eu des communiqués, je verrai à ce qu'ils soient déposés afin que tous les députés sachent ce qui a été convenu.

\* \* \*

### LA MAIN-D'ŒUVRE

#### PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE D'ASSOULPISSEMENT DES CRITÈRES DE PROLONGATION DES PROJETS

**M. Chas L. Caccia (Davenport):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la main-d'œuvre et de l'Immigration. A-t-il l'intention d'assouplir les critères de prolongation des projets d'initiatives locales?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ma déclaration de l'autre jour.

\* \* \*

### LES MÉDICAMENTS

#### L'INFORMATION DU PUBLIC QUANT AUX PROPRIÉTÉS THÉRAPEUTIQUES

**M. J. R. Holmes (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que de nombreux malades continuent à employer des médicaments n'ayant pas toutes les propriétés thérapeutiques énoncées dans les normes analytiques du QUAD, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement prend pour renseigner le public sur ces médicaments susceptibles de n'avoir aucun effet, de manière à ce qu'on puisse les remplacer par ceux qui conviennent?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, le programme QUAD est en œuvre, et le ministère distribuera une autre publication l'an prochain, comprenant une liste supplémentaire de médicaments.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je remarque que certains députés essayent de poser des questions supplémentaires qui se rattachent à des questions antérieures. On pourrait peut-être permettre à la présidence de noter les questions supplémentaires des représentants de Lambton-Kent, de Hamilton-Ouest et de St-Paul et de leur accorder une certaine priorité demain, bien qu'en toute équité, je pense que je devrais donner la parole au représentant de Lambton-Kent pour une question supplémentaire.

**M. Holmes:** Le ministre dira-t-il si le gouvernement prévoit rembourser les malades qui ont jugé nécessaire de jeter un médicament ne répondant aux normes analytiques du QUAD? Je pense en particulier aux personnes à revenu fixe, comme nos pensionnés de la sécurité de vieillesse.

### Peine capitale

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec la suggestion implicite dans la question du député et la réponse est non.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LE CODE CRIMINEL

#### LA RESTAURATION DU DROIT SE RATTACHANT À LA PEINE CAPITALE QUI EXISTAIT AVANT LE 30 DÉCEMBRE 1972

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 février 1973, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-2, tendant à modifier le Code criminel, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. l'Orateur:** Lorsqu'on a ajourné le débat, il y a quelques semaines, le représentant de Vaudreuil (M. Herbert) avait la parole.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné qu'un grand nombre de députés désirent participer à ce débat, je me demande si la Chambre accepterait de limiter les interventions à 20 minutes. Si nous imposons cette limite, d'autres députés qui désirent parler auront le temps de le faire.

Des voix: Bravo!

**M. l'Orateur:** En est-il convenu et ainsi ordonné?

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, notre parti ne sera pas d'accord sur cette suggestion tant qu'on ne se sera pas entendu sur l'utilisation de jeudi comme jour d'opposition.

[Traduction]

● (1510)

**M. H. T. Herbert (Vaudreuil):** Monsieur l'Orateur, j'ai commencé cette allocation le 20 février en disant que je voterais pour la deuxième lecture du bill C-2 parce qu'à mon avis, les modifications seraient adoptées après une discussion détaillée sur ce sujet en comité. J'ai également dit que je croyais que le vote serait le reflet de la volonté de la majorité des Canadiens, tout comme mon vote serait le reflet de la majorité de mes commentants.

J'avais présenté des opinions différentes et aujourd'hui j'aimerais en lire deux autres. La première est un extrait d'un article du père Guy Bourgeault qui est paru dans *Le Devoir* du 6 février. Il dit:

[Français]

... on pourrait citer—pour le bénéfice de nos députés bilignes—diverses études... Il ressort de toutes ces études que l'abolition de la peine de mort est sans effet notable sur la criminalité.

Malgré les progrès du mouvement abolitionniste et en dépit de toutes les études faites sur le sujet, les tenants du maintien de la peine capitale sont encore nombreux. Ils y voient d'abord un moyen d'intimidation ou de dissuasion et, par là, de protection de la société contre les criminels. Mais, précisément, l'expérience faite en de nombreux pays manifeste que la peine de mort n'a pas l'effet intimidant qu'on lui attribue spontanément et que sa suppression n'entraîne pas l'augmentation de la criminalité.